**RQC**

**Dispositions relatives aux programmes en période électorale**

***Programmes ne traitant pas spécifiquement de la campagne électorale*** :

Les programmes seront organisés en veillant à respecter l’objectivité et la neutralité requise.

A ce titre, nous veillerons à limiter les interventions de candidats, mandataires, militants notoires ou soutiens de candidats dans le cadre strict d’informations sans lien direct avec leur statut.

Une attention particulière sera portée à l’équité et à l’équilibre des choix rédactionnels durant la période de prudence. Ceci de manière à garantir qu’un candidat ou parti ne soit surreprésenté dans le cadre d’activités associées aux mandats ou autres rôles de ceux-ci.

***Programmes traitant spécifiquement de la campagne électorale*** :

Les programmes traitant spécifiquement de la campagne électorale seront labellisés comme tels (présence de jingles et bandeaux mentionnant le caractère électoral du programme).

Ces programmes seront systématiquement paritaires, recourant à une personne s’identifiant en tant que femme et une personne s’identifiant en tant qu’homme.

**Participation des partis non respectueux des valeurs démocratiques** :

Les listes prônant des valeurs non démocratiques sont exclues de toute forme de participation. Les candidats issus de tels partis ne peuvent apparaître dans nos programmes.

Bien qu’il n’existe pas de liste exhaustive des formations politiques dites non démocratiques, il peut être considéré que celles-ci, via leurs programmes politiques ou leurs prises de positions, répondent tout ou partie aux critères suivants :

* Incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à l’égard d’une personne, d’un groupe ou d’une communauté en raison de leur sexe, de leur prétendue race, de leur couleur, de leur ascendance ou origine nationale ou ethnique,
* Contenant des éléments tendant à la négation, la minimisation, la justification, l’approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ou tout autre forme de génocide.
* Basés sur des distinctions, dans la jouissance des droits et libertés reconnus par la Convention européenne, fondées notamment sur le sexe, la prétendue race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation
* Visant à la destruction ou à la limitation des droits et libertés garantis dans l’ordre juridique belge

**Candidats**

La rédaction invitera d’office les têtes de liste au débat. A elles ou à leur formation de désigner, le cas échéant, l’autre invité qui participera au débat tout en respectant la parité.

**Planning**

Les programmes seront diffusés en direct à 18h00 sur nos ondes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de 1 ère diffusion** | **Parti invité** |
| 3 septembre (03/09) | ÉCOLO |
| 10 septembre (10/09) | MR |
| 17 septembre (17/09) | PTB |
| 24septembre (24/09) | Les engagés |
| 01 octobre (01/10) | PS |

Chaque programme sera rediffusé dans la semaine de sa première diffusion.  De plus, l’ensemble des programmes seront rediffusés dans la période du 7 au 11 octobre.  Les horaires précis de rediffusions seront accessibles notamment sur notre [site](https://www.rqc.be).

***Equité formelle entre les listes.***

Dans le cadre de nos programmes, nous veillerons à proposer, aux candidats, des modalités de participation formellement qualitativement identiques.

Dans le cadre de nos programmes, chaque liste devra faire part de ses priorités relatives aux thématiques suivantes :

* Mobilité
* Logement
* Offre de service

Chacune des listes aura également la possibilité d’aborder la thématique complémentaire de son choix.

La réalisation de micros-trottoirs en lien avec chacun des thématiques sera confiée à une étudiante en journalisme.